Envoyé en préfecture le 10/03/2021
Reçu en préfecture le 10/03/2021
Affiché le
ID : 063-246300966-20210309-29_2021-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°29- 2021

L'an deux mil VINGT et UN, le NEUF du mois de MARS, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni à Chambon sur Lac, sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames DECHAMBRE Brigitte, TARTIERE Catherine Messieurs GAY Lionel, MARLET Pierre, PERRON Jacques
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	/
Espinchal	Monsieur CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte Messieurs BATTUT Romain, DANJOUX Hugues
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames SAVOLDELLI Florence, MABRU Michelle Monsieur DUBOURG Sébastien,
Le Vernet Ste Marguerite	Monsieur DABERT Laurent
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	Monsieur CASSIER Jean-François
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Monsieur PERRON Roland
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	Monsieur GORY François
Valbeleix	Madame LANCELLE Elsa

Secrétaire de séance : Monsieur LABASSE Emmanuel
Nombre de Conseillers : En exercice : **35** - Présents : 30 - Votants : 32
Pouvoirs : Mme MONESTIER Séverine à Mr GAY Lionel, Mr AURIACOMBE Stéphane à DUBOURG Sébastien
Absents/Excusés : Monsieur EYRAGNE Jean-Marc
Délégués suppléants assistant au conseil : Madame PANCRACIO Amélie, Messieurs VALLON Philippe, BOISSARD Michel

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

OBJET : Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe Logements Sociaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le Budget Annexe Logements Sociaux de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le RECEVEUR accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF 2020,

Après s'être assuré que le RECEVEUR a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Envoyé en préfecture le 10/03/2021
Reçu en préfecture le 10/03/2021
Affiché le
ID : 063-246300966-20210309-29_2021-DE

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er JANVIER 2020 au 31 DECEMBRE 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le COMPTE DE GESTION pour le Budget Annexe Logements Sociaux dressé, pour l'exercice 2020 par le RECEVEUR, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et ce par un vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY